



## Contrat de travail démission sans préavis

Par **carolinevogt\_old**, le **26/12/2007** à **22:20**

bonjour,

je suis actuellement en arrêt de travail suite à une fracture de mon bras le 23 nov. Au moment de l'accident j'étais barman, embauchée, depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2007 et mon employeur malgré mes multiples demandes ne m'a jamais envoyé mon contrat de travail. Aujourd'hui je suis toujours arreté et je dois reprendre mon poste le 15 janvier . Seulement, aujourd'hui, j'ai une opportunité dans le tertiaire, je souhaite démissionner, je voudrais savoir si je peux démissionner, comment et quand? sachant que de toute façon, je ne pourrai reprendre ce travail qu'après une rééducation qui risque de prendre du temps. De plus, n'ayant toujours pas reçu de remboursement de ma sécu, je doute de la bonne foi de mon employeur quant à mon embauche. que me conseillez vous?